DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/109/2.1 **Feuillet n°129**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**42**
Votants :	**47**
Pour :	**37**
Contre :	**0**
Abstention :	**10**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Dominique DURUY excusée donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI excusé donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET excusé donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE excusée donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Stéphanie PORTE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Engagement de la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Terrasson-Lavilledieu

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 et L.153-45 ;
Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU en date du 10 novembre 2009 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
Vu la délibération du Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU en date du 20 mars 2013 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023109-DE
Reçu le 18/12/2023

Nos imprimés sont produits par l'abrégue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT

Vu la délibération du Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU en date du 26 février 2014 approuvant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
Vu la délibération du Conseil Municipal de TERRASSON-LAVILLEDIEU en date du 23 septembre 2014 approuvant la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire du TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR, THENON, HAUTEFORT en date du 31 juillet 2020 approuvant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TERRASSON-LAVILLEDIEU ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire du TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR, THENON, HAUTEFORT en date du 31 juillet 2020 approuvant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TERRASSON-LAVILLEDIEU ;

Monsieur le Président présente les motifs qui justifient l'engagement de la modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TERRASSON-LAVILLEDIEU, à savoir :

- ✓ La modification du règlement de la zone UY afin d'adapter la règlementation liée aux constructions à vocation d'activités économiques, pourvoyeuses d'emplois sur le territoire communautaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE, à la majorité (pour = 37 ; contre = 0 ; abstentions = 10) :

- **D'engager** la modification simplifiée n°5 du PLU de TERRASSON-LAVILLEDIEU en vue de permettre la réalisation des objectifs suivants :
  - ✓ La modification du règlement de la zone UY afin d'adapter la règlementation liée aux constructions à vocation d'activités économiques, pourvoyeuses d'emplois sur le territoire communautaire.

- **De préciser** les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°5 sous la forme d'un dossier complet consultable à la mairie de TERRASSON-LAVILLEDIEU et au siège de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, pôle des services publics, 58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU, pendant un mois, aux jours et heures d'ouverture habituels au public.
  La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°5 sera annoncée dans la presse au minimum 8 jours avant le début de la mise à disposition.

- Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la modification simplifiée n°5 seront inscrits au budget de l'exercice considéré et suivants.

- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte en lien avec l'engagement de la modification simplifiée n°5 du PLU de TERRASSON-LAVILLEDIEU

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT.
Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et à la mairie de TERRASSON-LAVILLEDIEU.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023109-DE
Reçu le 18/12/2023